

## I. But

**Article 1 – Le GTL est créé dans le but d’offrir de nouveaux partenaires aux joueurs du groupement, stimuler l’esprit de compétition et de motiver chacun dans son entraînement.**

Ce groupement est ouvert aux entreprises, aux clubs de tennis, amicales et groupements sportifs du canton de Neuchâtel et environs. Le championnat est formé d’un minimum de six équipes et d’un maximum de seize équipes. L’assemblée générale prend la décision d’accepter les nouvelles équipes.

## II. Organisation

### **Article 2 - Participants**

Tous les joueurs faisant partie d'un des clubs inscrits au groupement, joueurs non-licenciés ou licenciés classés de R9 à R7 au 1er avril de la saison en cours (selon la liste de SWISS Tennis).

### **Article 3 - Finance d'inscription**

Les cotisations sont proposées par le président et acceptées par l’assemblée (voir PV).

### **Article 4 - Organisation des rencontres**

La commission technique propose une formule de championnat, adoptée par l’assemblée. Le président définit le plan des rencontres qui précise les équipes et les délais de jeu. La formule des tournois est décidée par les organisateurs selon le nombre de participants.

### **Article 5 - Balles**

Les balles neuves de la rencontre de championnat sont fournies par l’équipe recevant.

## III. Déroulement du championnat

### **Article 6 - Principe**

Le championnat se déroulera par équipe. Un club peut inscrire une ou plusieurs équipes.

### **Article 7 - Formation des équipes**

Les équipes s’inscrivent, par écrit, au plus tard le 15 janvier de la saison à venir. Chaque équipe peut intégrer de nouveaux joueurs et joueuses en cours de saison. En principe, un joueur/joueuse ne peut faire partie que d’une seule équipe.

### **Article 8 - Capitaine d'équipe**

Chaque équipe a un capitaine responsable de la communication entre son équipe et les autres équipes du championnat, de l’organisation des rencontres, des convocations, du retour de la feuille de matchs à l’adresse indiquée

Son adresse doit être communiquée en même temps que l’inscription de son équipe.

### **Article 9 - Système de championnat**

Le système de championnat est déterminé en fonction du nombre d’équipes inscrites.

### **Article 10 - Début du championnat**

Le championnat débute en mai. Un délai de 2 à 3 semaines est prévu entre chaque rencontre dans le plan des rencontres. D’éventuelles rencontres en retard peuvent également être jouées durant la période de vacances.

## IV. Rencontres du championnat

### **Article 11 - Chaque rencontre est composée de 5 matchs:**

2 x simple messieurs

1 x simple dames

1 x double messieurs

1 x double mixte

### **Article 12 – Joueurs / joueuses**

A chaque rencontre doivent participer en principe au minimum 4 joueurs et 1 joueuse de l'équipe.

Vu les buts de ce championnat, il est recommandé la participation d'un maximum de joueurs.

### **Article 13 - Cumul**

Les simples messieurs doivent être joués par des joueurs différents. Dans les autres parties, le cumul est autorisé, cependant un joueur ne peut jouer plus de deux matches dans la même rencontre.

### **Article 14 - Lieu de rencontre**

Le choix du terrain est laissé aux capitaines recevants.

### **Article 15 - Date de la rencontre**

Le délai de jeu est fixé en début de saison par le président. Les capitaines fixent d'un commun accord la date de la rencontre.

Il serait préférable qu'elle puisse avoir lieu le même jour, au même endroit. Il est admis qu'en cas de nécessité, chaque match soit joué à une date, respectivement un lieu différent, si les 2 capitaines ont donné leur accord.

### **Article 16 - Renvoi**

Les 2 capitaines sont responsables du respect des délais fixés. En cas d'interruption pour cause de pluie, le match reprend là où il a été interrompu.

En cas de renvoi pour cause majeure, les capitaines s'entendront sur de nouvelles dates.

### **Article 17 - Praticabilité du terrain**

Le capitaine de l'équipe recevante décide de la praticabilité de son terrain.

## V. Classements du championnat

### **Article 18 - Attribution des points**

Dans une rencontre, chaque partie (match) gagnée (simple ou double) compte pour un point. A chaque rencontre sera attribué 5 points. Le vainqueur de la rencontre est celui qui a le plus de points.

### **Article 19 Déroulement du match**

Les matches se déroulent en deux sets gagnants, avec jeu décisif. En simple comme en double, un super tie-break doit être disputé. Le premier à atteindre 10 points avec 2 points de différence, gagne la partie.

En double uniquement, à 40-40, l'équipe recevant le service choisit le côté de réception. Le système classique peut être adopté par entente préalable entre les capitaines des 2 équipes d'une rencontre, avant le début de la rencontre.

### **Article 20 - Feuille de matchs**

Le capitaine recevant établit une feuille de match avec les résultats qu'il retourne dans les deux jours à l'adresse indiquée, avec copie au capitaine invité.

Adresse : [gtl.championnat@gmail.com](mailto:gtl.championnat@gmail.com)

### **Article 21 - Classement final**

Dans le cadre d'un championnat par poules, l'équipe ayant remporté le plus de rencontres est vainqueur du groupe.

Pour départager deux équipes se trouvant à égalité de rencontres gagnées, c'est respectivement le plus grand le plus grand nombre de matchs gagnés, puis de sets, puis de jeux, qui seront pris en considération, ceci dans cet ordre.

### **Article 22 - Publication des résultats**

Les résultats sont communiqués à tous les capitaines avant l'assemblée générale.

### **Article 23 - Challenge**

Un prix sera remis aux trois premiers.

### **Article 24 - Arbitrage**

L'arbitrage est facultatif, d'entente entre les capitaines des 2 équipes.

## **VI. Forfait – Litige lors du championnat**

### **Article 25 - Forfait**

Une équipe peut-être déclarée forfait (5:0) si : le capitaine n'a pu réunir son équipe pour la date prévue et n'a pas averti l'équipe adverse au moins trois jours avant la date fixée de la rencontre.

Un match peut être déclaré forfait (7:0), si : le(s) partenaire(s) ne se présente pas, ou se présente sur le court avec plus d'un quart d'heure de retard à la convocation des capitaines.

Le forfait doit être mentionné dans la feuille de match.

### **Article 26 - Litige**

Pour un cas non prévu dans le présent règlement, le président et la commission technique se réfèrent au « Règlement des « championnats suisses interclubs » de SWISS Tennis.

En cas de litige entre les clubs du groupement, le président et la commission technique sont seuls habilités à trancher, après avoir entendu les deux parties.